

L'autorité à l'école

« L'autorité ne doit pas être faite pour que l'adulte ait la paix, mais pour que les élèves apprennent à vivre en paix. »

Philippe Meirieu

I. Les différents modèles d'autorité

L'enseignant autoritaire « traditionnel »		L'enseignant « indulgent »	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Génère l'ordre dans beaucoup de situations. ➤ Rassurant : donne l'impression de dominer la situation. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peut mettre en place un respect superficiel des règles qui cessera en l'absence du maître. ➤ Génère un rapport de force d'où un risque d'affrontement avec les élèves. ➤ Peut conduire à l'autoritarisme : le maître impose arbitrairement ses volontés ➤ Peut aller jusqu'à l'abus de pouvoirs (le maître souhaite se venger, faire souffrir...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rassurant : évite la distance qu'impose tout exercice de pouvoir solitaire. ➤ La permissivité respecte la personnalité de l'enfant (même si celle-ci s'exprime de façon désordonnée ou au détriment des autres). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque de mystification : on fait croire aux élèves qu'ils ont un pouvoir qu'ils n'ont pas réellement : celui de faire la loi. ➤ Risque que la classe devienne une véritable démocratie dans laquelle il n'y a plus de différence entre maître et élèves. ➤ L'élève n'apprend pas à gérer sa frustration. Tout lui est acquis. ➤ L'élève ne prend pas « l'autre » en compte. Il se replie sur lui-même. ➤ L'absence de cadre fait que l'enfant ne se sent pas en sécurité.
<p>Face à cette situation, l'élève peut se soumettre, simuler la soumission ou se rebeller.</p>			

Le juste milieu : l'autorité éducative

L'enseignant va utiliser des actions, des paroles, des regards, des dispositifs pédagogiques adaptés à la situation rencontrée pour exercer son influence. **C'est parce que l'élève reconnaît que ces gestes le respectent, l'aident à grandir et à apprendre que l'enseignant peut être respecté.**

II. Comment « asseoir son autorité » ?

1. Assumer sa position hiérarchique

- Il ne peut y avoir d'égalité entre celui qui organise les situations d'apprentissage et ceux qui apprennent.
- Ne pas gommer les différences entre adulte et enfant (soit en se comportant comme un enfant, soit en demandant aux élèves de se comporter comme des adultes).
- Ne pas autoriser les élèves à discuter les décisions du maître.

2. Mettre les élèves en confiance.

L'élève doit avoir la sensation qu'il peut se fier à celui qui l'éduque. Pour cela, le maître doit :

- Maîtriser les savoirs qu'il doit transmettre ainsi que les moyens de les transmettre.
- Être maître de soi et dégager une certaine sérénité et surtout une régularité dans ses sentiments et ses comportements (pas de « saute d'humeur » ou de « tête des mauvais jours », pas de partialité).
- Faire comprendre à ses élèves que son autorité a pour but de les aider à acquérir des compétences et non à commander pour le simple plaisir de dominer.
- S'intéresser de près au travail des élèves, valoriser leurs réussites et leur faire considérer leurs erreurs non comme des fautes, mais comme des indicateurs d'une difficulté qu'avec le temps et avec l'aide du maître, l'élève parviendra à dépasser.

- Persuader les élèves qu'ils sont capables de réussir en les mettant en situation de réussite. Leur renvoyer une image positive d'eux-mêmes.

3. Instaurer une relation basée sur l'estime et le respect mutuel.

- Apprécier chez chaque élève les efforts consentis et les progrès réalisés.
- Se montrer cependant exigeant sur leur implication et leur application dans le travail.
- Ne pas aider les élèves si on estime qu'ils sont capables de s'en passer. Leur apprendre progressivement à se passer de cette aide.
- Reconnaître aux élèves le droit d'avoir des opinions différentes des autres ou des siennes mais :
- Ne pas les opposer : leur apprendre la tolérance et la solidarité.
- Reconnaître à tous les mêmes droits et les mêmes devoirs.
- Préserver la vie privée des élèves (ne pas en parler en classe).

4. Motiver.

- Mettre en place des situations pédagogiques qui procurent aux élèves un certain plaisir d'apprendre.
- Susciter leurs questionnements, les étonner, les surprendre : user sans retenue de situations problèmes.
- Mettre en défaut leurs conceptions pour leur donner envie de les dépasser.
- Donner du sens aux apprentissages scolaires en mettant en place une pédagogie de projet.
- Développer l'autonomie des élèves.

5. Quelques fondamentaux « en vrac »

- Éviter les colères brutales, les réactions où se lit la passion, voire un désir d'en découdre, de se venger et peut-être d'humilier.
- Se garder de toute forme d'ironie blessante et préférer l'humour qui dédramatise, même lorsqu'il faut faire preuve de fermeté.
- Se montrer confiant mais aussi exigeant.
- Préciser et justifier ses attentes.
- Savoir reconnaître ses erreurs et se moquer gentiment de soi.
- Ne pas lever sans raisons les sanctions, ni laisser sans effets les menaces.
- Ne pas se laisser porter par l'humeur du moment ; agir conformément à des règles bien établies.
- Éviter les injustices, les mensonges, les incohérences, les tergiversations...
- Savoir balayer du regard l'ensemble de la classe, pour que personne ne se sente exclu ou ignoré.
- Écrire lisiblement au tableau sans tourner le dos trop longtemps à la classe.
- S'adresser personnellement à un élève sans s'installer dans un dialogue ignorant le reste du groupe.
- Ne pas parler trop, trop longtemps et trop vite (par peur du silence).
- Ne pas s'exprimer dans le bruit, ni de manière trop familière.

III. Quelques activités à mettre en place

1. Rédiger les règles de vie de la classe.

Souvent à l'école primaire, les règles de vie de la classe sont construites avec les élèves. Leur affichage est une médiation importante qui montre que l'autorité n'est pas arbitraire. Mais des clarifications doivent être faites :

- Une règle comme « *Je ne dois pas frapper mes camarades* » jouxte parfois « *Je ne dois pas me lever sans permission* ». Or l'une est un interdit légal, celui de la violence, et l'autre est de l'ordre du conventionnel. Il doit être clair pour les élèves qu'il est plus grave de transgresser une règle légale qu'une règle conventionnelle.

Les règles légales doivent être comprises mais relèvent du champ du non négociable : éduquer à la loi est structurant.

Les règles conventionnelles sont utiles pour régler les déplacements, les prises de parole, les modes de travail : elles sont négociables, ce qui est responsabilisant.

- Les droits doivent être étroitement liés aux devoirs et l'un ne doit pas dominer outrageusement l'autre.

2. Apprendre à débattre

Organiser régulièrement des débats réglés autour des problèmes de la classe ou de principes de vie collective.

Au cours de ces débats, chacun aura la possibilité, s'il le souhaite, de s'exprimer librement mais en respectant certaines règles clairement établies préalablement :

- Laisser celui qui s'exprime terminer son exposé sans l'interrompre.
- Ne pas porter de jugement arbitraire et bannir la moquerie.
- Respecter les règles de prise de parole (lever le doigt).

L'animateur doit veiller au respect de ces règles, distribuer la parole et aider les élèves à faire la synthèse de ce qui a été dit (un secrétaire de séance peut être désigné ; le maître peut jouer ce rôle si un élève anime le débat). Une courte trace écrite collective devra être rédigée par le groupe et copiée par les élèves.

IV. Sanctions et punitions

Même si le fait de sanctionner peut être considéré, à juste titre, comme un échec, il faut cependant que les élèves qui ne respectent pas les règles soient mis face à leurs responsabilités. La sanction est alors inévitable.

La circulaire du 6 juin 1991 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_986.pdf) fixe le cadre des sanctions pouvant être prises par les enseignants à l'encontre des élèves. Les règlements départementaux en vigueur découlent de ce texte.

En maternelle, si « aucune sanction ne peut être infligée », il est cependant possible d'isoler un élève durant un temps « très court » sous surveillance. En élémentaire, cet isolement devient « momentané ».

Cette circulaire ne précise pas les types de sanctions possibles, à la différence du BO du 13 juillet 2000 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/special8/proced.htm>) qui définit pour le second degré les punitions scolaires applicables en spécifiant notamment que « les lignes et les zéros doivent être proscrits ».

Pour l'école élémentaire, les « réprimandes » sont laissées à l'appréciation des enseignants. Deux restrictions sont toutefois apportées, l'interdiction de châtement corporel ainsi que celle de la privation de la totalité de la récréation.

La sanction doit cependant avoir du sens et être utile. Elle n'est pas une simple punition, contre-violence symétrique dont l'objectif est uniquement répressif. Elle a pour but de :

- Mettre l'élève face à ses responsabilités en lui faisant prendre conscience des conséquences de ses actes.
- Le faire progresser dans son comportement et ainsi revêtir un aspect éducatif : pour cela, elle doit être **adaptée à la faute commise**.



Les trois types de sanctions efficaces :

- **La frustration** : celui qui ne respecte pas une règle doit perdre le bénéfice que produisait cette règle.
Exemple : celui qui brise volontairement du matériel collectif n'aura plus le droit, pendant un certain temps, de l'utiliser.
- **La mise à l'écart temporaire** : elle doit avoir l'objectif annoncé, non pas d'exclure, mais de permettre à l'enfant d'effectuer un retour sur soi. Séparé du groupe, il va revenir à un calme intérieur et pourra mieux analyser la situation avant de reprendre sa place dans le groupe.
Dérives à éviter : l'humiliation (« Tu retournes chez les bébés ») et le rejet (« Je ne veux plus te voir, je ne te supporte plus. »)
- **La réparation** : c'est une sanction tournée vers la victime. Le fautif doit faire un effort particulier pour réparer son erreur.
Exemple : face à une situation de violence, le fautif devra écrire à la victime une lettre d'excuses dans laquelle il explique ce qu'il aurait dû faire au lieu d'être violent.

.....
Pour en savoir plus, consultez l'article « Les trois conceptions actuelles de l'autorité » sur le site de la circonscription Caluire-Lyon 4 (rubrique pédagogie).